

Compte-rendu GT1 Forêt

Le 16 avril 2015

Liste des présents :

BARRE Bertrand – ONF Agence Bourgogne Est

BONVALOT Bernard – Mairie de BESSEY EN CHAUME

BRETONNEAU Nicolas – CRPF

DELARCHE-VERGUAT Céline – DDT 21

GONCALVES Pierre-Clément – Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

LEFEUVRE Gaëlle – Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

JUILLARD Pierre – Communauté de Communes de GEVREY CHAMBERTIN

LONCHAMP J.Pierre – CLAPEN 21

THIALLIER Claire – DREAL Bourgogne

Après une rapide présentation du fonctionnement de la démarche Natura 2000 pour la rédaction du DOCOB, l'animatrice a présenté le résumé du contenu du DOCOB concernant les activités industrielles. Diverses remarques ont été faites, pour correction du DOCOB :

...✍ Contexte forestier

Le pin noir, le mélèze et le cèdre ne sont pas les seuls conifères plantés sur la ZPS : il y a aussi Sapin, Douglas et Epicéa en Arrière côte.

De manière générale, pour présenter le contexte forestier il serait intéressant de séparer Haute-Côte et Arrière-Côte.

Concernant le schéma associé présentant les différents faciès forestiers, il est proposé de le revoir et notamment sur le modèle d'une combe

...✍ Acteurs de la gestion forestière

Contrairement à ce qui a été écrit, l'ONF gère **toutes** les forêts communales, et aussi les forêts des hôpitaux.

Il existe une autre catégorie d'acteurs les propriétaires sylviculteurs.

✍ Pratiques sylvicoles

A propos des entreprises bois-énergie sur la zone ? A priori au moins une, Roussel à Chamboeuf – Il faudra réfléchir à comment prendre en compte ce sujet, soulevé lors du GT Activités Industrielles.

La productivité de 4 à 8 m³/ha/an est valable pour les feuillus dans l'arrière-côte mais peut être supérieure pour les conifères, et inférieure pour certains peuplements sur sols très superficiels. La qualité des grumes peut être bonne surtout pour le hêtre dans les bas de pente.

La gestion « au coup par coup » décrite est surtout valable pour les forêts non soumises à un PSG

Les PSG ne concernent pas seulement les forêts de + de 10ha d'un seul tenant :

entre 10 ha et 25ha les PSG sont volontaires et non obligatoires.

les PSG est obligatoire sur les forêts de plus de 25ha sur des communes limitrophes, pour des îlots de 4ha minimum.

...✍ **Bilan : manque t-il des informations ?**

A propos des données sur la cartographie (type de peuplement et de traitement, desserte), les devis de l'ONF et du CRPF vont faire l'objet d'une nouvelle demande, moins ambitieuse.

La DREAL signale qu'il est possible d'acquérir de nouvelles données dans le cadre de l'animation, après la rédaction du DOCOB (si elles sont utiles pour affiner la stratégie d'animation)

L'ONF signale que pour les forêts publiques bénéficiant d'un aménagement postérieur à l'arrêté de création du site il existe une cartographie des habitats.

Il paraît pertinent de rappeler qu'il y a 400ha de forêt en non-exploitation sur la RN Combe Lavaux et une RBI de 64 ha à BLIGNY en forêt domaniale (dont le PG est présenté pour avis au CNPN en mai)

...✍ **Impact des pratiques sur les espèces**

De nombreuses remarques sont apportées au tableau récapitulant les impacts des pratiques sur les oiseaux :

- . Les mosaïques forestières incluant des milieux ouverts concernent aussi le Busard st martin et l'engoulevent (car elles incluent des clairières intra-forestières)
- . Reformuler « développement de la futaie régulière » en « pratique de la futaie régulière » et grouper avec l'item « présence de stades jeunes de la futaie/régénération » + enlever le torcol fourmilier.
- . Pour l'item « Conservation des arbres porteurs d'aire » ajouter les espèces Circaète JLB, Aigle botté et Bondrée apivore
- . Reformuler l'item « Développement de la sylviculture à rotation courte » en « Pratique d'une sylviculture à courte révolution »
- . Reformuler l'item « enrésinement » en « Transformation résineuse »
- . Fusionner « Travaux d'entretien des jeunes plantations » avec « travaux et exploitation forestière en période de nidification »
- . Ajouter à cet item le Faucon pèlerin et le Grand duc qui ne nichent pas en forêt, mais au-dessus de certaines forêts de pente et pour lesquels le dérangement est très impactant également.

Après ce bilan, les participants à la réunion ont participé à un « brainstorming » pour la définition des enjeux sur la ZPS, en ce qui concerne la forêt.

3 enjeux majeurs sont déterminés :

1- Permettre les activités sylvicoles – faire de Natura 2000 une force + Proposition des pratiques compatibles avec les espèces

Accompagner les propriétaires et gestionnaires afin de proposer des pratiques compatibles avec les activités sylvicoles, qui permettent leur maintien et leur développement.

2- Communication sur les enjeux : porter à connaissance

Encourager/effectuer la communication des données sur les espèces sensibles aux gestionnaires des parcelles concernées, afin de permettre la prise en compte des enjeux (ici localisés et prioritaires, comme les aires de rapaces ou trous de pics cendrés) dans la gestion et d'éviter les erreurs.

3- Encourager une mosaïque de milieu à tous les stades de maturité, un milieu forestier fonctionnel

Permettre l'existence d'un massif forestier fonctionnel et favorable à toutes les espèces forestières : maintien d'une trame de vieux bois et bois mort, mais aussi de stades jeunes et intermédiaires.

Conclusion de la réunion : La prochaine réunion aura lieu en juin. Les enjeux définis pendant la réunion seront alors déclinés en objectifs, plus concrets. Leur formulation sera validée.